

**Réaffectation et/ou utilisation de certains éléments du patrimoine immobilier religieux pour des activités socio-culturelles  
Phase 1 : étude de faisabilité**

**Fiche n° 1.7  
Priorité : lot 1**

## 1. Description du projet

La réflexion sur la réaffectation des églises doit être menée de manière respectueuse, inclusive et axée sur le dialogue.

C'est pourquoi, ce projet vise la mise en place d'un groupe de travail composé des différents acteurs concernés par la réaffectation ou l'utilisation des édifices religieux à des fins socio-culturelles (mandataires, autorités ecclésiastiques, fabriques d'églises, Centre culturel, représentants du secteur associatif...).

Ce groupe de travail sera chargé d'initier la réflexion de manière participative et de réaliser une étude de faisabilité sur la manière la plus appropriée de réaffecter ponctuellement ou de manière permanente, partiellement (l'église devient alors un espace partagé) ou dans leur entièreté ces édifices à des usages socio-culturels qui répondent aux besoins de la population.

Détails des possibilités envisagées pour permettre un usage plus large des églises :

### **Des ouvertures au public en dehors des heures d'offices :**

Pour qu'une église continue d'exister, elle devrait être ouverte au public en dehors des offices mais, pour des raisons sécuritaires, ce n'est plus souvent le cas.

Diverses possibilités existent : intégrer le réseau « Eglises ouvertes asbl », surveiller les lieux de manière physique et ponctuelle (sacristain, étudiant, personne en réinsertion) ou virtuelle (placement d'un système vidéo surveillance).

### **Une utilisation multifonctionnelle :**

Lorsque l'église est moins utilisée ou qu'elle est devenue trop grande pour la communauté des fidèles, des usages peuvent être recherchés en dehors du culte, tout en veillant à respecter celui-ci.

On peut parler de destinations secondaires dont la répartition se fait :

- Dans le temps (nécessité d'une approbation écrite du curé, du doyen) : l'église est ici utilisée en dehors des heures destinées aux activités religieuses. Il est ainsi possible d'y organiser un concert, une conférence, une rencontre... ou toute autre activité qui n'entre pas en contradiction avec la foi chrétienne (pas d'activité privée, politique, commerciale par exemple).
- Dans l'espace (nécessité d'une approbation écrite préalable de l'évêque) : il s'agit d'une utilisation permanente des lieux qui peut nécessiter une division de l'espace intérieur.

Il est possible de créer dans un bas-côté par exemple, un petit musée, une exposition permanente, une bibliothèque...

Selon les besoins, le volume intérieur peut être repensé de manière à créer un nouvel espace liturgique plus petit, le restant de l'église pouvant ainsi être dédié à d'autres activités. Une séparation entre l'espace liturgique et les autres espaces est à imaginer pour éviter toute gêne entre les différentes activités (cultuelles et culturelles) menées. Une désaffectation partielle de l'église peut également être envisagée.

### **Une désaffectation suivie d'une réaffectation :**

La désaffectation est une démarche consistant à supprimer l'affectation comme lieu de culte. En général, trois raisons conduisent à la désaffectation d'une église :

- Le manque de moyens financiers pour entretenir le bâtiment ;
- La dégradation avancée du bâtiment empêchant toute fréquentation de celui-ci ;
- La désertion des fidèles.

Elle peut être partielle ou totale. Elle est indispensable à tout projet envisageant une autre destination que religieuse pour l'ensemble du bâtiment.

## **2. Justification du projet**

Lors des différentes phases de consultation de la population, les Cinaciens ont montré tout l'intérêt et l'attachement qu'ils portent à leur patrimoine bâti. Force est pourtant de constater que, faute de moyens financiers suffisants et de fréquentation, nombre d'entre eux se dégradent.

C'est notamment le cas de nombreux édifices religieux tels que les églises qui, faute de fidèles et/ou d'officiants se vident progressivement. Tendances qui tendent à s'accroître au fil du temps.

Dans le contexte économique et énergétique actuel, il devient de plus en plus difficile d'entretenir un bâtiment dont l'usage est souvent limité à quelques heures par semaine ou par mois.

Il semble dès lors urgent et essentiel de mener une réflexion quant à leur réaffectation en vue de sauvegarder ces éléments pourtant indissociables du patrimoine rural (structuration du village, repère visuel, témoin historique, etc.).

Les églises seront réaffectées pour répondre à des besoins non rencontrés à ce jour par la population. Elles pourront par exemple être transformées en centres communautaires, en bibliothèques, en musées, en salles de spectacle, en centres d'art, en espaces de co-working, etc. Ces réaffectations offriront aux Cinaciens un lieu de rencontre et de partage, contribuant ainsi au renforcement du tissu social.

### **Effets attendus**

- Revalorisation du patrimoine
- Embellissement de la commune
- Accroissement de l'attractivité des citoyens pour les vestiges de leur commune
- Enrichissement de l'offre touristique

### Lien avec d'autres fiches-projets

- Fiche 1.4 Actions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux
- Fiche 2.2 Aménagements facilitant l'accès aux lieux publics pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- Fiche 3.17 Révision du Schéma de Développement Communal et création d'un Guide Communal d'Urbanisme
- Fiche 3.22 Actions d'information et de sensibilisation des citoyens aux économies d'énergie




### Alternative au projet

Sans objet

### Réponse à l'objectif de sobriété

Ce projet a pour vocation de redonner vie à des bâtiments de patrimoine religieux qui sont de moins en moins occupés et par la même occasion de réinvestir du bâti existant plutôt que de construire du bâti neuf et donc d'éviter l'énergie grise générée par les constructions neuves.

## 3. Lien à la stratégie du PCDR

|   |   |
|---|---|
|  | <b>I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.</b>         |
| 1.4   | Développer davantage un tourisme vert et diversifié à Ciney, orienté sur l'image de capitale du Condroz   |
|  | <b>III. Agir localement face aux enjeux globaux : changements climatiques et dépendance énergétique</b>   |
| 3.1   | Mener un plan d'actions visant la sobriété énergétique sur le territoire communal, orienté notamment sur les économies d'énergie dans le bâtiment (public et privé) |
|  | <b>V. Le renforcement de la dynamique associative et de la convivialité au sein de l'espace-public</b>  |
| 5.2   | Faciliter la convivialité et les liens sociaux  |
| 5.3   | Développer des infrastructures et équipements adaptés aux besoins locaux  |

#### 4. Impacts du projet sur le développement durable

| Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable                                    | Social et culturel | Environnement | Économique |
|--|--------------------|---------------|------------|
| Le projet favorisera la cohésion des citoyens de l'entité  | X                  |               |            |
| Le projet favorisera la culture par la découverte des lieux de culte sous un autre angle               | X                  |               |            |
| Le projet évitera la construction de nouveaux bâtiments non indispensable (« upcycling » de bâtiments) |                    | X             | X          |
| Le projet mettra en valeur le patrimoine bâti  | X                  |               | X          |

#### 5. Localisation et statut

| Fiche d'identité du projet                          |   |
|---|---|
| Nom et adresse                                      | /   |
| Périmètre d'intervention                            | L'étude de faisabilité déterminera les lieux de culte à réaffecter/utiliser pour des usages socio-culturels.  |
| Intégration du projet dans son environnement direct | Chaque bâtiment religieux sera réaffecté dans le respect de ses caractéristiques architecturale, de son environnement et des éventuelles activités de culte |
| Cadre légal   | À déterminer en fonction des lieux de culte choisis   |
| Statut de propriété                                 | Fabriques d'église ou publique  |

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

| Origine de la demande  | Parties prenantes  | Porteur de projet  |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• La CLDR</li> <li>• Les habitants lors des réunions villageoises de consultation</li> <li>• La Commune</li> <li>• Les acteurs culturels en recherche de lieux de décentralisation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le conseil communal</li> <li>• Les autorités religieuses (Evêché, curé, doyenné...)</li> <li>• Les fabriques d'Eglises</li> <li>• Le centre culturel</li> <li>• Les services régionaux compétents (AWAP par exemple)</li> <li>• Les associations locales et les citoyens</li> <li>• L'administration communale</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Ciney</li> </ul> |

- Pistes de financement

| Pouvoir subsidiant | Libellés du subside  |
|--------------------|--|
| SPW - AWAP         | Subvention pour réaliser des actes et travaux sur un bien classé, inscrit sur la liste de sauvegarde ou soumis provisoirement aux effets du classement |
| Fabriques d'église |  |
| Fonds communaux    |  |
| Crowdfunding       |  |

## 7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
  - L'état de dégradation de certains édifices
  - Les besoins socio-culturels non rencontrés de la population
  - Les coûts énergétiques liés au fonctionnement de certaines églises
  - L'état des finances communales
- État du dossier

L'église des Capucins de Ciney a déjà fait l'objet de réflexion. Des événements socio-culturels s'y sont déjà déroulés, notamment dans le cadre de Féeries (marché de Noël consacré à l'artisanat).

▪ Programme des travaux

Sans objet à ce stade.

A définir ultérieurement en fonction des résultats de l'étude de faisabilité.

▪ Planification

Le groupe sera chargé de mener à bien les étapes de réflexion suivantes :

- Consulter les acteurs qui ont un intérêt direct dans la réaffectation des églises. Organisez des réunions de consultation pour discuter des différentes propositions et recueillir les opinions de chacun. Écoutez attentivement leurs préoccupations et suggestions.
  - Évaluer les besoins des habitants : Il est important de comprendre les besoins spécifiques des habitants afin de déterminer la meilleure utilisation possible des églises réaffectées.
  - Étudier des exemples de réussite : Faire des recherches sur d'autres cas de réaffectation réussie des églises, tant localement qu'à l'étranger. Étudiez les bonnes pratiques et les leçons apprises pour adapter les solutions au contexte local.
  - Considérer les aspects patrimoniaux : Les églises sont souvent des bâtiments d'une valeur patrimoniale importante. Il est donc primordial de prendre en compte cette dimension lors de la réaffectation.
  - Prendre en considération l'état des bâtiments concernés : stabilité, état phytosanitaire...
  - Évaluer la viabilité financière : La réaffectation des églises peut être coûteuse. Effectuez une analyse financière approfondie pour évaluer la viabilité du projet à long terme. Identifiez les sources potentielles de financement, y compris les subventions publiques, les partenaires privés ou les campagnes de collecte de fonds communautaires.
  - Favoriser l'acceptation sociale : La réaffectation des églises peut être un processus émotionnel pour de nombreuses personnes. Organiser des activités et des événements pour sensibiliser et informer les habitants sur les avantages et les opportunités associés à la réaffectation.
- Démarches administratives à réaliser
- Composition du groupe de travail et approbation par le Conseil communal
  - Appel d'offres et désignation d'un bureau d'études

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
- Evaluation continue par la CLDR

Développer des plans de gestion à long terme, c'est à-dire s'assurer que la réaffectation des églises est accompagnée d'un plan de gestion efficace pour garantir leur entretien continu et leur utilisation durable.

## 8. Estimation globale du coût

| Estimation globale du coût                      |                |                        |
|---|----------------|------------------------|
| Article   | Montant (TVAC) | Sources de financement |
| Mission d'expertise auprès d'un bureau d'études | 30.000€ TVAC   | Commune                |
| Total   | 30.000€ TVAC   |                        |

Projet rémunérateur  oui  non (case à noircir ou pas en fonction du projet)

## 9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

| Intitulé de l'indicateur                              | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|---|--------------|---|
| Nombre de réunions du groupe de travail               | 3/an         | Commune, via les comptes-rendus du groupe de travail            |
| Approbation des conclusions de l'étude de faisabilité | 1            | Délibération du Conseil communal                                |

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

| Intitulé de l'indicateur   | Valeur cible | Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...) |
|--|--------------|---|
| Nombre d'églises utilisées à des fins socio-culturelles (utilisation partagée) | 2/an         | Statistiques tenues par le groupe de travail                    |

|                               |             |  |
|-------------------------------|-------------|--|
| Nombre d'églises désaffectées | 2 en 10 ans | Arrêtés de désaffectation du Gouvernement wallon |
|-------------------------------|-------------|--|

## 10. Notice évolutive - Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Sans objet à ce stade d'étude du projet.

### **A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)**

Les procédures légales liés à la désaffectation et à la réaffectation seront scrupuleusement respectées.

Vu le caractère sacré des bâtiments, la réflexion sur la réaffectation sera menée de manière respectueuse, inclusive et axée sur le dialogue.

### **B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :**

Sans objet à ce stade mais une réflexion adéquate sera envisagée en cas de rénovation.

### **C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :**

Lors d'une éventuelle rénovation, les éléments suivants feront l'objet d'une attention particulière :

- le recours à des énergies renouvelables ;
- l'isolation ;
- le choix de matériaux durables et écologiques ;
- l'installation d'une citerne d'eau de pluie ;
- l'installation de dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (Luminaires) ;
- l'utilisation de techniques innovantes.

### **D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :**

Sans objet à ce stade mais la réflexion veillera à maximiser les ressources mises en œuvre dans le projet. Le principe général sera « faire plus avec moins ».

### **E. Mesures en faveur de la biodiversité :**

Sans objet.

### **F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :**

Les rénovations seront 100% accessibles aux PMR.

### **G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :**





Les rénovations potentielles seront pilotées par des cahiers des charges qui prendront en compte le recours à des entreprises et à des matériaux locaux et/ou à des entreprises d'économie sociale.

#### **H. Intégration du projet dans l'environnement :**

Les églises font partie intégrante du cadre paysager rural et condrusien. Les travaux envisagés veilleront donc à ne pas les dénaturer, d'autant plus que les habitants y sont très attachés.